

# Moëlan-sur-Mer

journal d'informations municipales

## Edito



Ce bulletin d'informations municipales de rentrée nous le voulons particulier en ce sens qu'il traitera de deux ou trois dossiers importants.

La saison estivale est terminée et chacun a repris ses occupations ;  
Comme toujours, c'est avec plaisir et empressement que nous avons accueilli nos amis touristes.

Le dévouement des bénévoles dans les diverses associations, a permis d'offrir un agréable séjour à tous par les différents spectacles, fêtes de quartier etc...

La période des vacances est aussi propice à la réflexion, à la critique, ce qui ne manque pas évidemment quel que soit le domaine. Les critiques, les conseils, nous les acceptons bien volontiers lorsqu'il sont justifiés.

Il y a paraît-il un manque d'information.

Pour mémoire, je rappellerai simplement les mesures nouvelles prises depuis 18 mois en matière d'information :

- ouverture des portes du couloir central de la Mairie ;
- possibilité d'expression des groupes de l'opposition dans le journal d'informations municipales ;
- mise à disposition d'un local pour les permanences des groupes d'opposition, affichage de ces permanences sur le tableau des permanences du Maire et des adjoints ;
- installation d'un classeur pour chaque conseiller municipal pour communication d'information de tout ordre ;
- diffusion systématique des comptes rendus de toutes les commissions à tous les conseillers municipaux ;
- établissement du recueil des actes administratifs ;
- mise à disposition du public des procès verbaux de réunion du conseil communal de la COCOPAQ ;
- réfection et nouvel aménagement du panneau d'affichage officiel de la Mairie.

L'avancement des dossiers ne s'effectue pas toujours, il est vrai, au rythme souhaité, mais il faut penser aux obstacles techniques et administratifs.

Nous pensons suivre nos objectifs.

Faciliter la vie des Moëlanais dans la mesure du possible et pour cela nous comptons évidemment sur tout le monde.

Nous comptons sur la franchise et l'honnêteté de chacun, il est plus agréable de discuter ouvertement que de transmettre comme le font certains des courriers anonymes, de véhiculer des rumeurs, de fausses informations ; tout cela représente une certaine forme de lâcheté.

René HAIDON, Maire de Moëlan

## Sommaire



### Centre socio culturel

Etat des lieux

### Hippocampe

Parlons vrai

### Infos en bref

La rentrée scolaire, la bibliothèque,...

### Libre expression

Tribune des deux oppositions

### Tri sélectif

Mode d'emploi



### Rappel

Bulletin d'informations octobre 2001 :

Coût opération à ce jour : 15 445 249,61 Francs TTC (2 354 613 e TTC)

Bulletin d'informations mai 2002 :

Estimation totale : 17 832 129 Francs TTC (2 718 490 e TTC)

dont dépenses engagées : 14 168 904 Francs

estimation avenants : 428 792 Francs

estimation agencement : 1 825 000 Francs

4 A ce jour, nous constatons un retard sur les prévisions de livraison du bâtiment, dû essentiellement à des problèmes techniques et au désistement d'entreprises pour raisons diverses.

4 Au risque de nous répéter et de mécontenter certains, le déroulement du chantier nous prouve constamment que cette opération a été mise en route d'une façon précipitée et irréfléchie.

4 Modification du projet initial qui, financièrement, était trop important (le projet encours l'est déjà suffisamment).

4 En 2000, les appels d'offres initiaux s'étant avérés infructueux, il a été décidé de passer en marchés négociés ; marchés passés dans la précipitation, revus à la baisse pour entrer dans l'enveloppe financière, mais de ce fait ces marchés n'ont pas pris en compte toutes les interférences de modifications apportées et de suppressions de prestations.

Cela explique aujourd'hui les avenants divers que nous sommes obligés de supporter.

Nous avons traité à ce jour :

- La fourniture et la pose des gradins mobiles (235 places) - Société SAMIA DEVIANNE
- La fourniture et la pose de fauteuils sur poutre (178 places) - Société MUSSIDAN Sièges
- La fourniture et la pose du matériel pour agencement de l'office - Société HMI-BARTHELEMY AUFFRAY
- l'accord a été donné pour agrandissement et agencement du parking (en attente de chiffrage)

Marchés non passés à ce jour :

- peinture
- carrelage hall d'entrée
- cloison mobile
- parquet piste de danse

Ces derniers points nous laissent à supposer que la livraison sera encore retardée.

### Estimation du coût de réalisation du centre socio-culturel au 31 août 2002

Dépenses		
Etudes préalables mission diagnostic	80 763,48 F	
Etude de faisabilité	328 936,50 F	
Acquisition de terrains	999 733,00 F	
Travaux divers (SEMAEB)	14 168 904,00 F	
	15 578 337,00 F TTC	2 374 902 e TTC
Paiements avenants approuvés au conseil municipal du 19/06/2002		
Gradins mobiles	557 765,36 F TTC	85 031 F TTC
Sièges sur poutre	141 062,00 F TTC	21 505 F TTC
Matériel office	273 181,00 F TTC	41 646 F TTC
Estimation avenants	428 792,00 F TTC	65 369 F TTC
Estimation agencement	617 000,00 F TTC	94 061 F TTC
Estimation totale	18 006 209,00 F TTC	2 745 025 F TTC
Subventions		
Etat	400 000,00 F	
Région	1 625 000,00 F	
Département	737 300,00 F	
FEOGA (Europe)	1 639 892,00 F	
Vente terrain OPAC	500 000,00 F	
FCTVA	2 791 798,00 F	
	7 713 990,00 F	

Chacun a pu lire dans la presse locale, quantité d'articles concernant l'association de gestion et d'animation du projet socio culturel " Hippocampe ".

Nous souhaitons en toute objectivité donner la version réelle des faits et surtout éclairer les Moëlanais

sur ce dossier, après la parution du bulletin d'information ou plutôt de désinformation diffusé par l'Association. Rappelons qu'en juillet dernier, le Maire n'avait pas officiellement connaissance des attendus du jugement rendu par le Tribunal de Quimper.

### PETIT RAPPEL HISTORIQUE

Conseil Municipal du 6 juillet 1999 (délibération n° 2136/99)

- Le Maire de l'époque explique qu'il s'agit d'élaborer un projet culturel avec la Fédération des Centres Socio-Culturels de Bretagne et de demander à cette dernière une convention pour recruter un chargé de mission.

Vote "contre" de l'opposition.

Conseil Municipal du 8 octobre 1999 (délibération n° 2162/99)

- Le Maire expose que, dans le prolongement des dispositions prises le 6 juillet 1999, il paraît opportun de créer un poste de chargé de mission.

René Haidon de l'opposition municipale demande si un appel à candidature sera lancé ?  
" C'est la démarche logique " lui répond le Maire.

René Haidon dénonce alors l'existence d'un projet de contrat de travail nominatif et précise avoir pris contact avec l'intéressé quelques heures avant la réunion du conseil, qui lui a confirmé son embauche à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1999.

L'opposition a alors émis un refus de vote estimant ne pouvoir cautionner les décisions personnelles du Maire, car même la plupart des Adjointes et des Conseillers Municipaux de la Majorité n'était pas informée.

Conseil Municipal du 30 juin 2000 (délibération n° 52-2000)

- Par 18 voix (sur 29), délégation est donnée à l'association de gestion et d'animation du projet socio-culturel. L'Association

dénommée " HIPPOCAMPE " a été fondée le 30 mai 2000, elle était régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 (délibération n° 54-2000)

- Le Maire propose l'attribution d'une subvention de 61.523 francs au titre de l'exercice 2000 pour permettre à l'association d'entamer ses premières actions.

L'opposition s'est abstenue sur ces propositions.

Conseil Municipal du 28 février 2001 (délibération n° 158-01)

- Le Maire propose un projet de convention entre la ville de Moëlan-sur-Mer et l'Association de Gestion et d'Animation du projet socio-culturel.

L'opposition d'alors refuse de voter ce projet.

La convention a été paraphée par le Maire et le Président le 6 mars 2001.

Il est à remarquer, à la lecture de cette chronologie que l'opposition municipale, majorité d'aujourd'hui n'a pas approuvé les décisions prises par le Conseil Municipal en 1999 - 2000 - 2001. La manière employée pour la mise en place de l'Association était inacceptable.

Il en était de même pour la convention, liant commune et association, dont les termes limitaient le rôle de la municipalité à celui de bailleur de fonds ... perdus.

## L'HISTOIRE DE L'ŒUF ET DE LA POULE

Après les élections municipales de mars 2001, la majorité a souhaité revoir certains termes de la convention passée entre la commune et l'association afin de mieux maîtriser l'utilisation de la subvention votée lors du conseil municipal du 28 février 2001 et qui s'élevait à 462.984 francs (70.581 euros).

La municipalité s'est vite rendue compte devant certaines réticences, que la modification de la convention passait aussi par une modification des statuts de l'association. Le point le plus "verrouillé", un peu à la manière des ex-républiques non démocratiques était celui des adhésions.

L'article 3 stipule que ... " sont adhérents :

- Les personnes physiques qui participent aux activités (...), les personnes morales sous réserve de l'approbation du conseil d'administration "

Les statuts d'une association type loi de 1901 prévoient que l'assemblée générale, composée d'adhérents, procède à l'élection du conseil d'administration. Dans le cas présent, s'est glissée une subtilité ubuesque. Les adhésions des membres qui composent l'assemblée générale doivent être approuvées par un conseil d'administration qui ... n'existe pas encore ! (puisqu'il est issu, précisément, de l'assemblée générale).

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2002 beaucoup de cartes d'adhésions ont été vendues le jour même à l'entrée de la salle de la M.L.C. Comment les nouveaux adhérents ont-ils recueilli l'approbation

## PARLONS VRAI, PARLONS BILAN

Que nous a présenté, concrètement l'association " HIPPOCAMPE " après deux années d'existence. Elle se vante d'avoir fédéré la quasi totalité des associations et en remercie ... 17 sur 77 recensées dans la commune.

Et encore, certaines ne cachent pas avoir adhéré sous la menace de se voir interdire l'accès aux locaux du Centre Culturel

➤ a) Commençons par le volet financier  
C'est près de 70.000 euros (460.000 francs) de financement public et 70.581 euros (462.984 francs) de financement municipal soit 140.581 euros (922.984 francs) qui constituait le budget 2001. Le Cabinet d'expertises comptables a certifié que les fonds étaient dépensés, pas l'emploi qui en était fait.

➤ b) Concernant le volet social

L'Association a été agréée Centre Social par la CAF et devait percevoir une subvention de 42.686 euros (280.000 francs). Une partie seulement de cette somme a effectivement été versée. Pourquoi ? Depuis des années, le Centre Communal d'Action Sociale œuvre en faveur de tous les Moëlanais. Par exemple, il apporte aux personnes âgées, aux han-

dicapés, aux demandeurs d'emploi, aux personnes

en difficulté, aux jeunes en recherche d'insertion une aide adaptée à leurs besoins, bien souvent dans l'urgence.

Ce sont des secours en espèces ou en nature (banque alimentaire, restos du cœur, colis du groupement du cœur). C'est un " coup de main " pour monter un dossier (R.M.I., ANPE, COTOREP, HLM etc ...).

C'est plus simplement la bonne adresse, une prise de rendez vous, une information complète . Si nécessaire les services sociaux spécialisés sont sollicités et assurent une prise en charge pour une action en profondeur sur le long terme.

Ce rapide survol de quelques-unes des missions du C.C.A.S. démontre que le " Social " ne s'improvise pas ! Ces actions nécessitent l'intervention de personnes dévouées certes mais discrètes et compétentes.

du Conseil d'Administration ce même soir ?

Ces tout nouveaux membres, non " baptisés " par le conseil d'administration, se sont quand même exprimés. Leurs voix jointes à celles des adhérents réguliers ont été comptabilisées. Cette entorse aux statuts entache de nullité toutes les décisions prises au cours de cette assemblée extraordinaire.

Que penser encore de la démission des deux trésoriers de l'association en décembre 2001 et leur non remplacement ?

Ces démissions et l'identité des remplaçant(e)s devaient être portées à la connaissance des services préfectoraux dans les meilleurs délais. Fin avril 2002 aucune démarche en ce sens n'avait été entreprise ... Ces dérives qui se jouent de la légalité... Appelons ça " démocratie " et le tour est joué.

Que dire de l'attitude de certains membres de l'association qui, après avoir réclamé davantage de confiance pour une franche collaboration, se sont conduits de façon sournoise et par leur volte-face ont compromis toute possibilité de dialogue, de propositions, donc d'accord.

Lors du conseil d'administration précédant l'assemblée générale extraordinaire réunie pour modifier les statuts, 16 des 21 membres présents ont émis un vote favorable, 4 contre, 1 abstention.

Au cours de l'assemblée extraordinaire, il n'y avait plus que 7 votes positifs. Etonnante évaporation ! ...

## c) Passons au volet " jeunesse "

Pourquoi essayer de s'approprier ce qui est de la compétence de la COCOPAQ (camps, stages, échanges, centre de loisirs) ou créer des activités en doublon (danse).

L'espace jeune dont l'animation est assurée par du personnel communal spécialisé ainsi que le centre aéré municipal du mercredi sont une réalité, non un hypothétique grandiose projet financé par des organismes aussi variés qu'incertains !

## d) Abordons le volet culturel

Quelles ont été les réalisations de l'association " Hippocampe " en 2001 ? rien de précis, rien de concret à l'image du " mot du Président " : une page entière de para phrases successives, auréolées d'adverbes et d'adjectifs ronflants, assorties de superlatifs plus ou moins synonymes, dont le but est " d'en mettre plein la vue " au lecteur. Et pour 2002 ? Vous avez pu lire " ... le projet d'action culturelle aurait pu être présenté ..."

Il n'était donc pas pensé, construit ; en un mot, pas prêt. Quel réalisme !. Accuser le Maire " d'affligeantes impérities " relève de la mauvaise foi ou d'un discours électoral à la sauce plurielle, car concerts et spectacles subventionnés et (ou) organisés par la Municipalité ont animé plusieurs soirées Moëlanaises.

## ENFIN

Nous nous demandons toujours pourquoi l'association " Hippocampe " n'a pas accepté de se conformer à la règle générale applicable à toutes les associations de la commune en matière de subvention. Plus encore, elle n'a pas respecté les termes de la convention signée avant mars 2001.

En effet le chapitre 7, article 7-1 prévoit " ... une demande expresse est présentée par l'association pour l'exercice suivant accompagné de son plan de financement des activités et de son budget ..."

En 2001, ce document de 19 pages comptait 8 pages de budget et 9 pages d'échéancier. En 2002, seules 3 pages, dont 2 seulement concernant le budget, ont été fournies pour justifier une demande de 73.000 euros (480.000 francs).

Est-ce un oubli, une négligence, une incompétence ou une volonté délibérée d'opacité ?

Il n'était donc pas possible de voter au budget une somme aussi importante pour une association se complaisant dans un flou artistique !

La suite est connue : jugement, liquidation, dissolution.

Résumé à grands traits, ceci constitue l'expression de la réalité, qu'il convenait de porter à la connaissance de tous les Moëlanais.

## PISCINE

Il nous paraît opportun d'attirer l'attention des parents sur les risques encourus par les enfants ou les adolescents qui se livrent à certains jeux en piscine. Ces jeux consistent en concours d'apnée.

Depuis la diffusion du film " Le Grand Bleu ", la presse spécialisée fait état d'une augmentation de 40 % de ce type d'accident.

Il est en effet très difficile de repérer un enfant qui se noie en apnée dès lors que le corps reste au fond de la piscine et qu'il est invisible soit de la chaise soit du bord de la piscine.

## MAISONS FLEURIES

Le concours des maisons fleuries a été repris par la nouvelle municipalité. Pour pouvoir concourir, il faut impérativement se porter candidat, donc s'inscrire à l'Office de Tourisme.

Il existe 5 catégories et les critères sont variés : une note est attribuée pour :

- 1) La composition
- 2) les couleurs et formes
- 3) les associations végétales
- 4) l'étalement de la floraison
- 5) entretien général, habitat, murets, clôtures et allées, végétaux, gazon.

Nous souhaitons qu'un grand nombre de candidats y participe.

# Bloc notes

## LA RENTREE SCOLAIRE EN QUELQUES CHIFFRES

C'est 572 enfants qui sont scolarisés à Moëlan-sur-Mer en maternelle et primaire, écoles publiques et privée confondues. Quelques élèves : 41 dont 2 à l'école privée et 3 en CLIS viennent de communes environnantes

Les effectifs se répartissent ainsi :

Ecole de Kergroës	93	primaire	53
		maternelle	40
Ecole du bourg	218	primaire	135
		maternelle	83
Ecole de Kermoulin	111	primaire	66
		maternelle	45
Ecole Immaculée Conception	150	primaire	86
		maternelle	64

Sur le plan budgétaire, un élève de l'enseignement public coûte 573,50 € (3.762 francs).

En 2001, un repas préparé sur place revenait à 2,81 €. Il était facturé aux parents 2,06 €. La différence de 0,75 € par repas et par jour représente pour une année 112,50 €.

L'accueil des élèves des communes environnantes aura un coût annuel minimum de :

23.235,50 € (152.401,77 francs)

qui se décompte ainsi :

20.446,00 € (573,50 € x 36) en dépense de fonctionnement

2.587,50 € (112,50 € x 23) pour les repas de 23 élèves inscrits.

La cuisine centrale fabrique chaque jour pour la restauration scolaire : 440 repas.

# En bref

## A LA BIBLIOTHEQUE

Depuis le mois de juillet la bibliothèque est animée par Sylvie Lavondes, jeune assistante de conservation du Patrimoine, anciennement en poste à Liffré (35) mutée sur sa demande à Moëlan-sur-Mer.

Dans un premier temps Madame Lavondes va informatiser le fonds, tâche qui lui prendra plusieurs mois. Ensuite sera envisagée l'informatisation du prêt de livres, CD, cassettes VHS.

Elle remplace Annyvone Le Bourgeois qui a demandé à bénéficier de ses droits à une retraite bien méritée.

Madame Le Bourgeois a beaucoup œuvré pour créer puis faire vivre cet espace culturel. Elle savait, grâce à sa vaste culture, sa curiosité intellectuelle, sa disponibilité, son sourire, rendre ce lieu accueillant pour tous.

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Une tournée de ramassage d'encombrants sera organisée sur la commune à partir du lundi 30 septembre. Les jours de passage dans les différents secteurs seront précisés dans la presse locale et sur Radio Océan (90,7 ou 99,2 FM).

Il est recommandé de respecter ce calendrier, afin d'éviter les dépôts prolongés d'encombrants le long des voies publiques.

La prochaine collecte est prévue en février - mars 2003.

# Libre expression

Cet espace est réservé à une tribune libre des deux groupes d'opposition municipale

Rendre à César ce qui est à César

Après une période de vacances que nous souhaitons particulièrement réussie pour chacune et chacun d'entre vous, c'est la rentrée.

Les Moëlanais viennent de recevoir leurs feuilles d'imposition au titre des impôts locaux. plusieurs points sont à signaler :

- chacun notera d'abord l'alourdissement des impôts communaux qui, à eux seuls, croissent de 8% cette année.

Cette hausse risque fort d'être reconduite l'année prochaine compte tenu des dépassements de coûts observés, des retards de chantier, des attermolements dans le lancement d'un programme social et culturel, qui vont inévitablement rejaillir sur le contribuable.

Par une fâcheuse coïncidence, et après une première réévaluation en début de mandat, c'est ce moment qui a été choisi par la majorité municipale pour augmenter les indemnités des 8 Maires-adjoints, portées de 3947 F (601 euros) à 4507 F (687 euros) soit 14 % de hausse, les autres élus municipaux recevant 240 F (39 euros). rappelons que les indemnités des adjoints étaient de 3200 F sous la municipalité précédente.

-Aussi, pour combattre cette hausse des impôts inéquitable et injustifiée, notre groupe avait proposé un abattement ciblé de la taxe d'habitation pour certains foyers fiscaux.

Après un premier examen en mars 2002, puis reprise par la commission des finances, cette réforme a été finalement adoptée mais ne sera applicable qu'en 2003. Elle permettra, tout de même, de corriger pour quelques 300 contribuables Moëlanais, principalement des personnes âgées, où vivant seules, le poids de la taxe d'habitation et par contre coup d'atténuer la charge des impôts locaux (dont la taxe des ordures ménagères.).

Enfin, en cette période de rentrée scolaire, nous regrettons l'abandon, depuis plusieurs mois, de l'activité de Cybercommune, si utile notamment aux jeunes, d'autant que les ordinateurs ont été obtenus moyennant une forte subvention de la Région avec obligation de mise à disposition des Moëlanais. Aussi, demandons-nous le redémarrage rapide de cette activité.

Fort de votre soutien, notre groupe entend continuer à jouer dans les mois qui viennent son rôle d'opposition constructive et continuer d'avancer pour imposer à la majorité municipale les décisions qui nous paraissent bonnes pour les Moëlanais, et ce malgré les embûches permanentes et la désinformation à laquelle croit devoir se livrer le Maire vis à vis du travail de l'opposition.

Rendons à César ce qui est à César.

Groupe Brochard

Brochard, Le Pennec, Duliscouët, Corne, Le Moing

La réunion du conseil municipal du 8 août 2002 devait être brève, mais dura le temps nécessaire à l'examen de la dizaine de questions diverses que notre groupe avait posées.

Sur l'accueil des gens du voyage avec la présentation du schéma départemental qui imposait l'implantation de 16 places (y compris les 8 de Scaër). Nous avons voté favorablement pour l'aménagement de 8 places de 75 m<sup>2</sup>, le choix de terrain interviendra plus tard, dès que le nouveau schéma départemental sera approuvé.

Le premier acte de la nouvelle municipalité ayant été d'annuler l'aménagement du rond-point de Kergroës, le coût du remplacement par des feux tricolores est certes moins élevé, mais au niveau de la sécurité et des nuisances sonores, une étude reste souhaitable.

Quant au rond-point de Kerglien, aucune information ne nous est apportée.

Nous attendons des adjoints siégeant à la COCOPAQ un exposé sur les dossiers intéressant Moëlan sur Mer mais devons nous contenter de la lecture du procès verbal officiel.

Ayant traité l'éducation, si nous sommes satisfaits du bon déroulement de la rentrée scolaire, quelques questions restent en suspens et concernent notamment le collège de Parc-ar-C'Hoat où l'on apprend l'inscription de quarante nouveaux élèves et l'installation d'une classe mobile provisoire et deux neuves pour janvier 2003. A aucun moment, la commission des affaires scolaires n'en a été informée. Nous suivons par ailleurs la situation de l'école de Kermoulin dont les effectifs ont progressé de 19 élèves et qui sollicite un 5<sup>ème</sup> poste. Nous sommes satisfaits de voir évoluer favorablement les effectifs de l'école de Kergroës.

Nous souhaitons une bonne adaptation aux enseignants nouvellement arrivés sur notre commune.

Nous apprenons par ailleurs la signature récente du permis de construire de la maison de retraite tant attendue par les pensionnaires et les familles. Son ouverture est prévue pour début 2004. Nous notons toutefois que les vingt places supplémentaires concerneront le transfert de personnes désorientées en résidence à Bois Joly.

Une nouvelle fois, nous insistons pour qu'un véritable projet d'accueil des personnes âgées valides voit rapidement le jour. Nous nous étonnons par ailleurs de la destruction de l'ancien bâtiment qui pourrait à notre avis être réaménagé en logements sociaux.

Ayant traité aux centres de vacances, qui dépendent plus particulièrement de la COCOPAQ, nous nous étonnons qu'aucune décision n'ait été prise au sujet de l'école de voile de Brigneau et ce depuis son acquisition en 1999.

Nous apprenons qu'un choix sera fait entre Moëlan-sur-Mer, Riec-sur-Belton et Tréméven.

Groupe Moëlan cap à gauche

Jack Valleye - Daniel Picol

# Tri sélectif

## Mode d'emploi

### Quelques rappels pour bien trier nos déchets !

Des sacs jaunes de collecte sélective sont à votre disposition et des services techniques municipaux.

#### Vous pouvez y mettre :

- les cartons d'emballages
- les briques alimentaires (lait, jus de fruit, ...)
- les barquettes en aluminium
- les boîtes de conserve (bien vidées mais pas forcément lavées)
- les boîtes de boisson
- les aérosols



Les bouteilles plastiques sont à déposer dans les aires grillagées et des conteneurs à verre sont mis à disposition pour la collecte du verre.

#### Vous ne pouvez pas y mettre :

- les textiles (chaussures, vêtements)
- les sacs plastique
- les barquettes alimentaires
- les pubs emballées
- les enveloppes
- le papier cadeau
- les paquets de cigarettes
- le papier teinté dans la masse (papier coloré comme les pochettes, ...)
- les pots de yaourts, de crème fraîche, ...

Plus les sacs contiennent des matériaux non-recyclables et donc refusés au centre de tri, plus le coût est important : si le taux de refus passe de 10% à 20%, nous payons 40 e, soit environ 260 F en plus la tonne triée !

Pour tous renseignements, téléphoner à la COCOPAQ au 02 98 39 09 42